

Arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions

Paru in extenso au journal officiel n°35 NS du 15/05/2023 à la page 3180 dans la partie Présidence

Version en vigueur au 12/01/2024

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 23 PR du 4 janvier 2024*

Sont nommés membres du gouvernement avec les fonctions suivantes et dans l'ordre protocolaire :

- Mme Eliane Tevahitua, vice-présidente, ministre de la culture, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat en charge des relations avec les Institutions ;
- Mme Vannina Crolas, ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle ;
- Mme Minarii Galenon Taupua, ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes ;
- M. Tevaiti-Ariipaea Pomare, ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies ;
- M. Taivini Teai, ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche ;
- M. Ronny Teriipaia, ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;
- M. Cédric Mercadal, ministre de la santé en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée ;
- Mme Nahema Temarii, ministre des sports, de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance ;
- M. Jordy Chan, ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes.

Art. 2

Les attributions relevant du tourisme, des transports aériens internationaux, de l'égalité des territoires, des affaires internationales, du développement des archipels, de l'économie numérique et en charge des conséquences des essais nucléaires sont exercées par le Président de la Polynésie française.

Art. 3

Le présent arrêté sera notifié au haut-commissaire de la République en Polynésie française et au président de l'assemblée de la Polynésie française et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 mai 2023.

Moetai BROTHERSON.

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023](#), JOPF n° 35 NS du 15/05/2023 à la page 3180
- [Arrêté n° 497 PR du 12 juin 2023](#), JOPF n° 43 NS du 12/06/2023 à la page 3550
- [Arrêté n° 23 PR du 4 janvier 2024](#), JOPF n° 2 N du 10/01/2024